

## **CONDITION GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) ET RÉGLEMENT**

### **Article 1: ORGANISATEUR**

La sixième édition des 10km Pour Elles, et la première déclinée sous le nom "Les Kms Pour Elles" est organisée le 19 Mai 2019 par la société INFINIMENT SPORT enregistrée au registre du commerce de Nanterre sous le numéro 519 543 409, dont les locaux sont situés au 29 Rue de Courbevoie à Nanterre (92000).

### **Article 2 : OBJET DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les termes et conditions sous lesquelles IS vend tous produits ou toutes prestations selon les modalités définies comme suit. Elles font également référence en matière de règlement de course dans la mesure ou l'ensemble des paramètres de participation, de récompenses, et autres sujets associés à la notion de course sont présents.

### **Article 3 : PARTICIPATION**

Les coureurs participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé.

Seules seront prises en considération les inscriptions réalisées et payées sur Internet. Seul les participants ayant 16 ans révolus et plus le jour de la course peuvent participer à l'événement. Le non-respect des prérogatives d'âge au moment de l'inscription entraînera une annulation de l'inscription sans possibilité de remboursement.

A chaque participante ayant validée son inscription seront demandés :

- Une pièce d'identité
- Pour les non-licenciés : un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins de 1 an au jour de la course.

Pour fournir ce justificatif, deux possibilités existent :

- En ligne : soit directement au moment de l'inscription soit en accédant à ton dossier personnel de la plateforme Njuko via le lien suivant : <https://www.njuko.net/les-kms-pour-elles-2019/>
- Lors du retrait dossard : à défaut de l'avoir fait via le site en ligne, il faudra nous présenter l'original de votre certificat médical. Une photocopie pourra être remise sur présentation de l'original. Les photocopies sur place ne seront pas possibles. Ce certificat sera conservé par l'organisateur sans possibilité de récupération.

- Pour les licenciés : la photocopie d'une licence sportive de course à pied FFA / FSGT / UFOLEP / FFTri (saison 2017-2018) attestant de leur aptitude à la pratique de la course à pied ( art.6 de la loi N°99-223 du 23 mars 1999).

Aucune participation ne sera acceptée en cas de manquement aux présentes conditions.

#### **Article 4 : MODALITES D'INSCRIPTION**

##### ***Inscription pour les particuliers :***

Le prix du dossard de la course est évolutif selon la période d'inscription dans la limite des 6000 dossards disponibles à la vente. Le nombre de dossards mis à la vente est donné à titre indicatif et peut être amené à évoluer sur seule décision de l'organisateur Infiniment Sport.

##### **Inscription Individuelle (tarifs initiaux)**

- Le prix du dossard 5KM pour une inscription individuelle est de :
  - 15 EUROS TTC
- Le prix du dossard 10KM pour une inscription individuelle est de :
  - 23 EUROS TTC
- Le prix du dossard 15KM pour une inscription individuelle est de :
  - 25 EUROS TTC

Les tarifs sont évolutifs par distance, et par période d'inscription.

##### **Inscription Collective (de 2 à 5 personnes), l'inscription peut être multi-distances dans une équipe**

- L'achat de plusieurs dossards dans la même transaction bancaire peut donner lieu à une réduction tarifaire.
- Les tarifs sont évolutifs par distance, et par période d'inscription.

##### **Inscription Challenge 30k, de 3 à 5 personnes avec obligatoirement 1 personne représentée sur chaque distance 5km/10km/15km (tarifs initiaux). Distance au choix pour les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> participante**

- Le prix pour l'achat de 3 dossards en équipe est de 50 EUROS TTC
- Le prix pour l'achat de 4 dossards en équipe est de 70 EUROS TTC
- Le prix pour l'achat de 5 dossards en équipe est de 90 EUROS TTC

Les tarifs sont évolutifs par période d'inscription.

##### **Inscription Dossard Caritatif.**

- Le prix du dossard caritatif pour l'Association Plan International est de :
  - 30 EUROS TTC pour le 5KM
  - 40 EUROS TTC pour le 10km
  - 50 EUROS TTC pour le 15km.

Le nombre de dossard est limité à 50 dossards au global des 3 courses.  
100% du montant de ces dossards seront reversés à la fondation. Au delà du soutien de l'action de Plan International, l'achat de ces dossards vous donne accès à une prestation dédiée, précisée ci-après.

Prestations dossard caritatif : en complément du package de course commun à toutes les participantes, tu pourras bénéficier du service suivant : un accès au sas préférentiel,

un tee-shirt floqué Plan International, un accès coupe file pour la récupération des dossards, un vestiaire dédié le jour de la course sur l'espace Plan International, un totebag Plan International avec goodies.

### **Inscription pour les entreprises et associations :**

La participation à la course Les Km Pour Elles 2019 est au tarif de :

5km : 25€ par participante,  
10km : 35€ TTC par participante,  
15km : 45€ TTC par participante,

dans la limite des 6000 dossards disponibles à la vente. Le nombre de dossards mis à la vente est donné à titre indicatif et peut être amené à évoluer sur seule décision de l'organisateur Infiniment Sport.

Pour en bénéficier, il faut inscrire à minima 6 personnes simultanément selon les modalités précisées sur le site [www.10kmpourelles.fr](http://www.10kmpourelles.fr).

Les prix des droits d'inscription sont indiqués en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande.

Infiniment Sport se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de votre commande.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf disposition spécifique du Règlement.

*Toute information validée lors de l'inscription concernant la remise d'un lot ou d'un produit par l'organisateur est définitive et ne pourra faire l'objet de changement ou d'une réclamation, comme par exemple la taille du tee-shirt officiel de la course.*

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Lors de l'inscription en duo ou équipe, l'engagement des coéquipières est ferme et définitif : aucun changement ne pourra être fait.

Toute inscription et paiement devront se faire pour les particuliers via le site Njuko via le lien suivant : <https://www.njuko.net/les-kms-pour-elles-2019/>.

Toute inscription devra se faire pour les entreprises via le site Njuko via le lien suivant : <https://www.njuko.net/les-kms-pour-elles-2019/>. Les inscriptions entreprises sont dites facturables au sens ou l'ensemble des achats (dossards, services, options, prestations) effectués pour le compte de ses participantes devra être réglé par virement bancaire suite à l'envoi de la facture finale.

Il ne sera pas possible de s'inscrire par courrier ou format papier.

### **Package course :**

- En contrepartie de votre inscription, vous bénéficiez des éléments suivants :

- Un service mail : informations course et newsletters
- Un lieu de retrait du package participante
- Des consignes et sanitaires le jour de la course
- Des ravitaillements au 5<sup>ème</sup> km, au 10<sup>ème</sup> km et à l'arrivée (solide et liquide)
- Un dossard puce de chronométrie pour des résultats individualisés
- Un tee-shirt officiel de la course remis lors du retrait du package course
- Une médaille à tous les « finishers »
- Spécifiquement pour les prestations des dossards caritatifs : en complément du package de course commun à toutes les participantes, tu pourras bénéficier du service suivant : un accès au sas préférentiel, un tee-shirt floqué Plan International, un accès coupe file pour la récupération des dossards, un vestiaire dédié le jour de la course sur l'espace Plant International, un totebag Plan International avec goodies.

### **Article 5 : ACHATS PRODUITS ET SERVICES**

Le site [www.10kmpourelles.fr](http://www.10kmpourelles.fr) propose à l'achat, sans que cette liste ne soit limitative, des produits additionnels tels que le tee-shirt officiel de la course floqué, et la médaille officielle de la course personnalisée.

*Toute information validée lors de l'inscription concernant l'achat d'un produit ou d'un service est définitive et ne pourra faire l'objet de changement ou d'une réclamation, comme par exemple la taille du tee-shirt officiel de la course.*

L'achat de ces produits et service ne pourra se faire que via le site [Njuko \(lien d'accès : https://www.njuko.net/les-kms-pour-elles-2019/\)](https://www.njuko.net/les-kms-pour-elles-2019/) avec règlement par carte bancaire, à l'exception des entreprises devant effectuer le règlement par virement bancaire.

Pour les produits et prestations achetés sur le site, ces derniers seront à retirer par les utilisateur, sur présentation de son dossard, uniquement aux lieux, dates et horaires du village de la course, à l'exception de produits tels que la médaille personnalisée pour lesquels il est précisé lors de l'achat que l'envoi sera effectué par voie postale à l'issue de la course.

Le prix des produits et prestations est indiqué en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande.

A défaut de disponibilité du produit lors du retrait, Infiniment Sport s'engage à en informer l'utilisateur par email au plus tard la veille du jour prévu pour le retrait du produit sur le lieu indiqué.

En cas d'impossibilité de livraison du produit commandé, Infiniment Sport se réserve le droit de proposer un produit de substitution de qualité et à un prix équivalent.

L'utilisateur aura le choix d'accepter ce produit ou d'y renoncer contre remboursement du prix payé dans les 30 jours suivant le refus mentionné par écrit.

En cas d'annulation ou de report de l'épreuve concernée, l'achat de produits merchandising ne sera pas remboursé si le retrait des produits est resté possible.

En revanche, si le retrait des produits n'est pas maintenu, le remboursement du prix du produit acheté sera effectué par Infiniment Sport dans un délai de 30 jours à compter de la décision de report ou d'annulation de l'épreuve concernée, par crédit sur le compte bancaire de l'acheteur correspondant à la carte bancaire ayant servi au paiement.

## **Article 6 : FACTURATION ET MODALITE DE PAIEMENT**

Les factures seront adressées par envoi électronique à l'adresse email précisée au moment de l'inscription sur le site Njuko.

Chaque facture comportera les informations suivantes :

- le nom de l'entreprise ou de l'association le cas échéant
- le nom, le prénom et l'adresse du Client
- le nom et l'adresse de IS comme destinataire
- les numéros intracommunautaires de IS
- la date de facture
- la quantité et la désignation IS des articles / service vendus
- les paiements pour les particuliers, pour les inscriptions individuelles et les inscriptions en équipe ne pourront se faire que par modalité informatique (paiement en ligne sur le site Njuko).
- les inscriptions pour les entreprises ou associations devront se faire prioritairement par virement bancaire à destination d'Infiniment Sport

## **Article 7 : RETRAIT DOSSARDS**

Les dossards seront à retirer, le vendredi 17 Mai 2019 de 16h à 20 h et samedi 18 Mai 2019 de 10h à 20h dans une zone dédiée à Paris.

**Lieu et horaires: le lieu et ses horaires sont donnés à titre indicatif.  
Ils vous seront confirmés par mail, préalablement à l'ouverture du village.**

Pour retirer le dossard d'une autre personne, vous devez présenter obligatoirement la photocopie de la carte d'identité de celle-ci avec son certificat médical valide si ce dernier n'a pas été téléchargé sur le site Njuko.

Aucun retrait de dossard ne sera possible en dehors de ces créneaux horaires

## **Article 8 : MODALITE DE LA COURSE**

Le rassemblement des participantes aura lieu à quai de la Gare à Paris (75013) – 30 à 45 minutes avant le départ soit à partir de 8h15 pour un départ à 9h.

Le parcours, horaires et lieu de rassemblement sont donnés à titre indicatif, et peuvent être amenés à évoluer selon les autorisations préfectorales finales. En aucun cas, la modification du parcours et du lieu de départ ou d'arrivée ne pourra être sujet à une demande de remboursement pour les participantes.

## **Article 9 : SECURITE**

Le service médical de la course est assuré par un organisme de secours agréé, et la sécurité du parcours par des signaleurs bénévoles, et les services de police.

## **Article 10 : ASSURANCE**

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par la Police d'assurance en conformité avec la charte des courses sur routes. Les licenciés bénéficient de garanties liées à leurs licences.

Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement (responsabilité civile). Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive. Rappel : chaque participant non-licencié doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de la course.

### **Article 11 : IMAGES ET DROITS D'UTILISATION**

En validant leur inscription, les participants autorisent l'organisateur et ses partenaires, par l'intermédiaire de tout prestataire de leur choix, à filmer, photographier et procéder à l'enregistrement de leur image et/ou de leur voix et à tout autre moment relatif à la Course (préparation, course elle-même, remise du prix etc...).

Les participants autorisent l'organisateur et ses partenaires à utiliser, à titre gratuit, les images et les sons enregistrés lors de leur participation à la course (préparation, course elle-même, remise des prix etc...) à titre commercial ou non, en intégralité ou par extraits, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour (notamment TV, vidéogrammes, CD, DVD, sites internet, affiches, notamment sur les lieux de vente et/ou dans les vitrines, presse, cinéma, dépliants ou brochures, catalogues, dossiers de presse), en France, pour illustrer toute opération de communication ou de promotion en relation ou non avec la course.

### **Article 12 : ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

L'utilisateur **ne bénéficie pas de droit de rétractation sur l'achat de prestations de loisirs** qui doivent être fournies à une date ou selon une périodicité déterminée, conformément aux dispositions légales de l'article L.121-21-8 du Code de la Consommation suivantes :

*« Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : [...]*

*12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ».*

**Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure par les autorités compétentes ou pour motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement de frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.**

Quel qu'en soit le motif, sur tout remboursement décidé sur seule décision de l'organisateur, sera déduit du montant global du remboursement les frais administratifs et bancaires d'un montant de 2€ TTC par dossard.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation à la course, et ce, quelque soit le motif.

Aucun échange de dossard ne sera possible, et ce quelque soit le motif.

Une erreur de chronométrie (erreur ou absence de résultat, défaut de chronométrie) ne pourra être considérée comme une cause de remboursement.

**Informations complémentaires:**

Dans le contexte actuel de renforcement des dispositifs de sécurité des évènements grand public et du plan Vigipirate sur l'ensemble du territoire, nous attirons votre attention sur les mesures exceptionnelles mises en place pour les manifestations sportives. Le dispositif de sécurité sera renforcé, les consignes bagages limitées (sac vérifié par l'organisation), et le respect des règles de sécurité obligatoires. Les accès avec sac à dos seront interdits dans les sas de départ. Les port du tee-shirt et dossard (visible) officiels de la course sont obligatoires pour des raisons d'identification tout au long du parcours. A défaut, la participante ne pourra accéder à la course.

### **Article 13 : ORGANISATION COURSE**

**CIRCULATION** : La circulation sera interdite aux véhicules, les carrefours protégés par les forces de police et par des bénévoles, et un marquage et fléchage au sol additionnel sera réalisé.

**MOYENS D'ACCES** : Voiture / Bus / Train

**SANITAIRES** : Des toilettes seront mises à votre disposition à proximité de la ligne de départ et arrivée.

Une consigne surveillée pour vos sacs sera mise à votre disposition à proximité du départ. Pour accéder aux services consignes, la participante devra coller l'étiquette fournie par l'organisateur lors du retrait dossard sur son sac. Il est expressément demandé aux participantes de fournir un sac de taille raisonnable afin de faciliter les conditions logistiques et d'organisation des consignes. L'organisation se laisse le droit de refuser un sac "hors format" représentant une contrainte majeure dans la gestion de ce dernier.

La récupération de votre consigne ne pourra se faire que sur présentation de votre dossard puce remis lors du retrait dossard.

### **Article 14 : RESULTATS**

Les résultats définitifs seront en ligne 24h à 76 h après la fermeture de la ligne d'arrivée. Les classements seront effectués selon les catégories suivantes:

- Classements individuels par distance (5km / 10km / 15 km) et par catégorie :  
Cadettes / Juniores / Séniors / Vétérans
- Classements collectifs : uniquement sur le Challenge 30k sur la base de l'addition du meilleurs temps de l'équipe sur chaque distance 5km / 10km / 15km.

*Les inscriptions collectives ne donnent pas accès à un classement équipe exceptées pour le Challenge 30k.*

Disqualifications : toutes tricheries, comportements dangereux ou anti-sportifs constatés pendant la course ou remontés par les équipes d'organisation, tout comme les erreurs de saisie de date de naissance, participation sous fausse identité entraîneront une disqualification immédiate de la participante (sans remboursement et dédommagement). Cette liste est non limitative.

Tous les résultats seront accessibles gratuitement sur [www.10kmpourelles.fr](http://www.10kmpourelles.fr)

### **Article 15 : RECOMPENSES**

Chaque participante ayant passé la ligne d'arrivée se verra remettre la médaille de l'édition 2019.

Les 3 premières au classement scratch sur chaque distance (5km/10km/15km) seront récompensées le jour J.

La première de chaque catégorie précisée dans la rubrique précédente sera récompensée à la suite de l'officialisation des résultats.

Les participantes récompensées au classement scratch ne seront pas récompensées dans leur catégorie d'âge correspondante afin de récompenser plus de participantes.

Les 3 premières équipes du challenge 30k seront également récompensées à la suite de l'officialisation des résultats.

L'ensemble des vainqueurs qui ne seront pas récompensés le jour de la course recevront leur récompense à l'adresse précisée lors de l'inscription avec une annonce sur la page Facebook de la course : [10KM POUR ELLES](#)

### **Article 16 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Dans le cadre du respect de l'environnement et de la propreté de la voie publique, il est strictement interdit de jeter des déchets (de toutes natures, bouteilles, emballages,...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition aux ravitaillements (mi-course et arrivée). Elles devront être impérativement utilisées par les participantes afin de permettre à l'organisateur de pouvoir les évacuer selon la réglementation en vigueur.

### **Article 17 : NEWSLETTER ET SUPPORT DE COMMUNICATION E-MARKETING**

L'inscription à la course Les Kms pour Elles (alias le 10km Pour Elles) implique obligatoirement, pour la participante, l'abonnement aux newsletters de cette épreuve afin de pouvoir lui envoyer les informations relatives à sa participation et cela jusqu'à la date de déroulement de l'épreuve.

### **Article 18 : ACCEPTATION**

Toute concurrente inscrite reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte l'intégralité des clauses et leurs application.

### **Article 19 : INFORMATIQUES ET LIBERTES**

Les coordonnées des participants pourront être traitées conformément à la loi Informatique et Libertés.

Les données personnelles fournies par les participants seront communiquées par l'organisateur à ses partenaires. Elles pourront notamment être utilisées à des fins commerciales. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'opposition (art. 26), d'accès (art. 34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à : Infiniment Sport / Direction Evénementielle – 10km Pour Elles / 29 Rue de Courbevoie / 92000 Nanterre